

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 33
 présents par procuration 0
 absents 0
 absents excusés 0

O B J E T

Election des Adjoints au Maire.

Le 25 mai 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mai 2020, s'est assemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : MM. Thévenot, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, MM. Verna, Surie, Mmes Umnus, Cogné, Bitterli, Mary, Krawczyk, MM. Deluchey, Marcuzzo, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Naudet, Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Lepécuchel, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION :**ABSENTS :****ABSENTS EXCUSES :****SECRETAIRE : M. Nicolas NAUDET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200525-DEL2020052503a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 29/05/2020

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2122-7-2 mentionne que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, le vote ayant lieu au scrutin secret.

Dans ce cadre et au vu de la délibération n°2020-05-25/02 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 9, les conseillers municipaux sont invités à présenter les candidatures, une liste comptant 9 adjoints, afin qu'il soit procédé au vote.

L'écart sur chacune des listes entre le nombre des candidats de chaque sexe, parité oblige, ne peut être supérieur à 1.

Il est rappelé que dans le cadre de la délibération n°2020-05-25/01 relative à l'élection du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté qu'il soit procédé, également pour l'élection des adjoints, à un vote à bulletin secret en pliant en quatre le bulletin, sans utiliser d'enveloppe, et ce en raison de la crise sanitaire.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 à L. 2122-17,

VU la délibération n°2020-05-25/02 du 25 mai 2020 fixant à neuf le nombre des Adjoints au Maire,

VU la liste des adjoints présentée par « Soisy Avenir » (liste 1),

ET aucune autre liste n'étant présentée,

SUR le rapport de M. Le Maire,

PAR un vote au scrutin secret,

PROCEDE à l'élection de la liste des neuf Adjoints au Maire,

Votants	: 33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 4 (blancs)
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Majorité absolue	: 15

A obtenu, la liste 1 présentée par « Soisy Avenir » : 29 voix

La liste1 présentée par « Soisy Avenir » ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus Adjoints au Maire :

- Pour les fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire : M. Christian THEVENOT
- Pour les fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire : Mme Bania KRAWCZYK
- Pour les fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire : M. Alain SURIE
- Pour les fonctions de 4^{ème} Adjoint au Maire : Mme Claudine BITTERLI
- Pour les fonctions de 5^{ème} Adjoint au Maire : M. Sylvain MARCUZZO
- Pour les fonctions de 6^{ème} Adjoint au Maire : Mme Patricia UMNUS
- Pour les fonctions de 7^{ème} Adjoint au Maire : M. Michel VERNA
- Pour les fonctions de 8^{ème} Adjoint au Maire : Mme Florence MARY
- Pour les fonctions de 9^{ème} Adjoint au Maire : M. Nicolas NAUDET

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHLE



29 MAI 2020

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Affiché et/ou notifié le : **29 MAI 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **29 MAI 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.